

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 MARS 2010**

L'an deux mille dix le 22 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

**Etaient présents :** M. BESSET / Mme CARRASCO / M. EUVERTE / Mme PELFORT / M. HARDIVILLEZ / Mme RIBOUILLARD / M. HAUDECOEUR / Mme BARRET / M. ROTH / Mme SALVADOR / M. OZON / Mme DEKKER / Mme ERNOULT / M.MILON / Mme PARASCHIV / M. FILIPPI / Mme HADDAR / Mme SPECQUE / M. MAZET / M. BLANCHARD / Mme TAQUET / M. HUBERT / Mme GERTHOFFERT

**Etaient absents excusés :** Mme ARRU (pouvoir à M. BOGAERT) / M. ARISI (pouvoir à M. BLANCHARD) / M. HARDIVILLEZ (pouvoir à M. EUVERTE) / Mme GUINION (pouvoir à Mme GERTHOFFERT).

Secrétaire de séance : Mme PELFORT

En exercice : 27	Présents : 23	Votants : 27	Procurations : 4
------------------	---------------	--------------	------------------

**Approbation du procès-verbal de la précédente séance**

Monsieur BLANCHARD précise qu'il regrette l'absence dans le compte-rendu des propositions présentées par le groupe d'opposition en matière de travaux concernant la Place de la République, le Haut du Neuillet, la rue de Boissy. Il ajoute qu'il aurait été préférable de mettre la proposition développement des modes de transports en commun dans une partie transport et non en matière d'urbanisme.

Monsieur HUBERT aurait souhaité que l'arrivée tardive de Madame GUINION soit précisée pour le vote de l'approbation du procès verbal, cette dernière n'ayant pu prendre part au vote.

25 voix pour et 2 abstentions

**Décisions du Maire**

Monsieur BESSET présente la décision concernant la poursuite du contrat avec le bureau d'études MEMORIAE, spécialisé dans le patrimoine. Il explique qu'il s'agit de la 2<sup>ème</sup> phase : identification des œuvres, prise de contact avec les musées concernés. Monsieur BESSET précise que le cabinet souhaite aider la Mairie pour la mise en place de l'intérêt des jeunes au patrimoine. Il précise que le coût total de l'opération s'élève à 11 720,80 €.

Monsieur BESSET remercie Messieurs EUVERTE et CAMIER pour l'élaboration du budget. Il rappelle que ce budget unique est caractérisé par la tenue des promesses évoquées par la nouvelle municipalité, faites d'ambitions et de courage. Pour l'ambition, il précise que les projets phares du budget consisteront en l'aménagement de l'entrée est de la ville, la coulée verte à partir de l'ancienne pouponnière, le chantier d'insertion, la mise en place de l'étude d'avancement de l'éco quartier, la première phase de travaux à l'Abbatiale par la création d'un sas, divers travaux de voirie et l'accompagnement des animations.

Monsieur BESSET explique que le courage évoqué est lié à la prise en compte complète du ralentissement prévisible des recettes, à la volonté de la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec l'ensemble du personnel pour pouvoir augmenter l'investissement nécessaire à un vrai rattrapage des travaux.

Il explique que ce budget représente également le prolongement de l'engagement de la stabilisation des taux d'imposition pour les ménages, et une préparation de l'avenir avec le lancement du PLU, un schéma directeur des équipements sportifs, une étude sur l'image de la ville et la mise en place d'une charte graphique.

Monsieur BLANCHARD précise que le budget 2010 présenté par l'équipe de la majorité est un budget imposé à la population de la ville par les contraintes gouvernementales et qu'il s'agit d'une rigueur imposée à la population.

### **1) Compte administratif année 2009**

Monsieur EUVERTE informe l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. A ce titre, il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice clos.

Il présente le compte administratif de l'exercice écoulé au conseil municipal pour que celui-ci l'approuve, étant entendu que le vote du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Monsieur EUVERTE explique que le compte administratif doit être rigoureusement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal.

Pour l'exercice 2009, le compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2008	1 863 144,35 €
Recettes de fonctionnement	6 343 246,48 €
Dépenses de fonctionnement	5 243 995,17 €
Affectation en investissement 2008	- 1 100 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2009	1 862 395,66 €

Résultat d'investissement 2008	- 507 488,48 €
Recettes d'investissement :	1 715 050,62 €

Dépenses d'investissement :	1 631 169,15 €
Besoin de financement	423 607,01 €

Restes à réaliser :	
- recettes :	317 181,22 €
- dépenses :	518 809,52 €
Besoin total de financement	625 235,31 €

Résultat définitif de clôture :	1 237 160,35 €
---------------------------------	----------------

Monsieur BLANCHARD souhaite apporter une précision concernant l'autofinancement. Il explique à ce titre que dans un rapport définitif de la chambre régionale des comptes en date du 26 mai 2008, il avait été confirmé que la commune de Saint Leu d'Esserent disposait d'une marge d'autofinancement positive. Monsieur BLANCHARD souhaite à ce titre rendre hommage aux personnes qui ont tenu les finances de la ville lors des précédents mandats et rappelle que la nouvelle équipe a hérité d'une situation financière saine.

Monsieur BESSET précise que l'analyse des comptes portait sur les exercices 2002 à 2005 et que les dépenses de fonctionnement avaient augmenté de 1,7% entre 2006 et 2007. Il explique que le réel changement a été constaté en 2008 et 2009 avec la baisse des dépenses de fonctionnement, ce qui a permis d'augmenter l'autofinancement.

Monsieur EUVERTE précise que le détail des comptes administratifs a déjà été étudié lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Afin de procéder au vote, Monsieur BESSET sort de la salle.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2009 qui présente les résultats suivants :

Résultat 2008	1 863 144,35 €
Recettes de fonctionnement	6 343 246,48 €
Dépenses de fonctionnement	5 243 995,17 €
Affectation en investissement 2008	- 1 100 000,00 €
Excédent	1 862 395,66 €

Résultat 2008	- 507 488,48 €
Recettes d'investissement :	1 715 050,62 €

Dépenses d'investissement :	1 631 169,15 €
Besoin de financement	423 607,01 €

Restes à réaliser :	
- recettes :	317 181,22 €
- dépenses :	518 809,52 €
Besoin total de financement	625 235,31 €

Résultat définitif de clôture :	1 237 160,35 €
---------------------------------	----------------

Adopté par 21 voix pour (le Maire n'ayant pu prendre part au vote), 5 abstentions

## **2) Compte de gestion du receveur municipal**

Dressé par le receveur municipal, Monsieur EUVERTE explique que le compte de gestion retrace les encaissements et les paiements réalisés au cours de l'année écoulée.

Sur l'ensemble des opérations effectuées pour 2009, ce dernier présente des écritures rigoureusement identiques à celles retracées dans le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les documents produits :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'année 2009,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion 2009 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation de sa part.

Adopté à l'unanimité.

### **3) Affectation du résultat 2009**

Monsieur EUVERTE explique que les résultats du compte administratif et du compte de gestion du receveur se décomposent comme suit :

Excédent de fonctionnement	1 862 395,66€
Besoin de financement d'investissement	- 423 607,01 €
Solde des restes à réaliser	- 201 628,30 €

Sur le rapport de Monsieur EUVERTE, le conseil municipal décide :

- d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 1 300 000 € afin de compenser le besoin de financement, de solder les restes à réaliser (soit au total 625 235,31 €) et de prévoir des opérations nouvelles d'investissement (674 764,69 €)
- d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 562 395,66 €.
- d'inscrire au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 423 607,01 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **4) Budget unique 2010**

Monsieur EUVERTE explique qu'il y aura un budget unique.

Il explique que les services municipaux et ceux du receveur ayant réussi à émettre respectivement le compte administratif et compte de gestion, la reprise des résultats et des restes à réaliser ainsi que l'affectation des résultats ont pu être indiqués dès le budget primitif.

Monsieur EUVERTE précise que cette procédure permet d'établir un budget unique pour l'exercice 2010. Il ajoute que les modifications budgétaires éventuelles seront réalisées par des décisions modificatives qui pourront être présentées lors de conseils municipaux suivants.

Monsieur EUVERTE présente l'annexe 3 qui reprend en prévision et en réalisation les dépenses et les recettes de fonctionnement prévu et constatées.

On observe un infléchissement net des dépenses de fonctionnement réalisées depuis 2008 qui s'est accentué en 2009.

Les prévisions budgétaires pour 2010 poursuivent ce même objectif qui représente une économie de 317 000 € de prévisions entre 2008 et 2010.

Monsieur BLANCHARD précise qu'il aurait été souhaitable d'avoir les documents présentés par Monsieur EUVERTE car les données sont peu visibles sur l'écran malgré une présentation pédagogique. Monsieur BESSET précise que ces documents seront rajoutés au procès verbal.

Monsieur EUVERTE explique qu'avec des recettes courantes de fonctionnement en légère progression, la marge brute d'autofinancement tant prévue que réalisée augmente chaque année. Pour les prévisions, elle a quasiment doublé entre 2008 et 2010, passant de 451 740 € à 879 874 €.

Pour le réalisé, il ajoute que la marge constatée d'autofinancement entre 2008 et 2009 a quant à elle progressé de 301 448 €.

Monsieur EUVERTE explique que l'étude comparative sur l'évolution des prévisions (annexe 4) détaille ce fléchissement des dépenses réelles de fonctionnement puisqu'elles diminuent de 116 281 € en 2009 et de 206 680 € en 2010, ce qui représente une économie totale de 322 961 € en 2 ans.

Il observe que les charges générales baissent de 1,61% en 2010 grâce à la réduction du nombre de contrats extérieurs. La renégociation des contrats de chauffage et d'alarme contribue à ce résultat.

Monsieur EUVERTE précise que les charges de personnel restent stables grâce à des renouvellements d'effectifs qui s'accompagnent d'une baisse de l'ancienneté moyenne, des réorganisations de service, ainsi qu'à un meilleur suivi des heures supplémentaires.

Les charges financières ont été réduites de 178 723 €. Cet écart correspond aux intérêts courus non échus, à la disparition de l'écêtement de la taxe professionnelle et à la baisse des intérêts d'emprunt de 39 000 €.

Les prévisions de recettes courantes de fonctionnement sont globalement restées stables entre 2009 et 2010 (0,85%).

Monsieur EUVERTE explique également que malgré une baisse attendue des remboursements de frais de personnel liée à des reprises à temps complet de personne prévues cette année (de 65 000 € en 2009 à 40 000 € en 2010), et une stabilisation des impôts locaux, il faut noter que les participations de la CAF aux services liés à l'enfance dont la prévision aurait été nettement sous estimée en 2009, permettent une augmentation des recettes de fonctionnement de 52 000 €.

Pour la section d'investissement, le prélèvement 2010 de 1 041 300 € et l'affectation du résultat de 2009 de 1 300 000 €, augmentent les recettes d'investissement de plus de 100 000 € par rapport à 2009. Un emprunt de 600 000 € a été inscrit pour réaliser notamment, le cas échéant, des acquisitions de terrains si les opportunités se présentent à hauteur de 250 000 €. La non inscription dans le budget de subventions espérées mais à ce jour incertaines, permettra lors de leur notification de réduire d'autant la prévision de recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissements sont pour la première année présentées par opération (et par nature au sein de chaque opération), ce qui permet un suivi simplifié de ces dépenses. Les orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire sont traduites budgétairement dans l'ensemble des opérations (Annexe 5). A titre d'exemple, l'opération 10 « Voirie » reprend dans le compte études notamment : les accès de la nouvelle gendarmerie, les berges de l'Oise, la coulée verte. Les travaux liés à cette opération concernent le Passage Chevelu, l'entrée de ville Est, les trottoirs pour le passage à niveau 38, la première tranche de la coulée verte et de grosses opérations de rénovation de voirie.

Le budget unique 2010 proposé se décompose comme suit :

- section de fonctionnement
  - o recettes 6 834 949,66€
  - o dépenses 6 834 949,66€
  
- section d'investissement
  - o recettes 3 656 129,19€
  - o dépenses 3 656 129,19€

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le vote intervient au niveau du chapitre pour le fonctionnement et pour les recettes d'investissement et par opération pour les dépenses d'investissement.

Monsieur HUBERT précise que les actions présentées sont intéressantes notamment l'aboutissement de plusieurs projets engagés par l'équipe municipale précédente, comme le lotissement du passage chevelu, l'aménagement de l'entrée Est, l'aménagement du carrefour de l'Hôtel Dieu, la résidentialisation de la Muette, la création d'aires de jeux dans les quartiers.

Il est également satisfait du futur aménagement de la Police Municipale dans le château de la Guesdière et de l'aménagement de sécurité à la carrière des Danses.

Il évoque aussi le lancement du Plan Local d'Urbanisme qu'il aurait souhaité engager. Parmi les nouveautés, Monsieur HUBERT note l'importance du chantier d'insertion qui va permettre d'embaucher de jeunes lupoviciens.

Concernant le Passage Chevelu, Monsieur BESSET explique que les techniciens du Conseil Général semblent réticents à la création d'un tourne à gauche et qu'il faudra proposer une autre solution lors d'une prochaine réunion de la Commission Travaux. Concernant l'entrée est de la ville, Monsieur BESSET explique que la nouveauté réside dans l'aménagement de voirie prévu en liaison avec l'arrivée d'un acteur économique. Concernant les travaux de résidentialisation de la Muette, il explique qu'il n'y aura pas de communication entre les deux parkings et que la Municipalité envisage de reprendre l'espace vert entre la rue de Rouen et la rue Paul Eluard afin d'en faire un espace de convivialité.

En ce qui concerne le chantier d'insertion, Monsieur BESSET précise que la ville versera une participation de 50 000 €, le Conseil Général 100 000 € et l'Etat et la Région 150 000 €.

Monsieur BLANCHARD souhaite expliquer les résultats aux élections régionales en précisant que les lupoviciens ont choisi de rejeter la politique du gouvernement, en votant massivement pour la gauche. Il ajoute qu'il faut être attentif au choix exprimé par les électeurs malgré une forte abstention. Monsieur BLANCHARD regrette par ailleurs les résultats du Front National qui est égal à celui des élections de 2004. Il exprime son souhait de voir le gouvernement abandonner ses projets de réforme concernant les collectivités territoriales.

Concernant les propositions budgétaires faites par la Municipalité, Monsieur BLANCHARD considère que les dépenses patrimoniales sont très importantes et qu'aucune proposition n'a été faite concernant la numérisation dans les écoles, les travaux de voirie de plusieurs quartiers.... Selon le groupe d'opposition, le budget proposé manque de grandes ambitions pour répondre aux besoins des habitants en période de crise, c'est pourquoi il ne votera pas le budget.

Monsieur BESSET exprime également sa déception quant à la faible participation des électeurs aux dernières élections. Concernant le budget proposé, Monsieur BESSET explique qu'il s'agit effectivement d'un budget d'adaptation aux contraintes mais qui répond au mieux aux besoins de la population et aux ambitions affichées.

Monsieur BLANCHARD souhaite savoir si les taux d'imposition ont été votés. Monsieur EUVERTE explique qu'il en sera question lors d'un prochain conseil municipal.

## **5) Subventions aux associations**

Monsieur BESSET explique que la municipalité souhaite appliquer pour l'année 2010 une augmentation globale de 2,5% aux subventions des associations ayant déposé un dossier, ce qui représente une somme de 71 126 € pour 2010. Il précise que le nombre d'associations aidées (43) est équivalent à celui de l'année 2009. Mais cette stabilité recouvre deux changements : certaines associations aidées auparavant n'ont pas déposé de dossier de demande de subvention, et de nouveaux partenaires méritent d'être aidés.

Il rappelle qu'outre l'aide financière ainsi allouée, la commune accompagne les initiatives des associations par la mise à disposition d'importants moyens matériels et humains.

Monsieur BESSET explique qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions telles que présentées sur le tableau de l'annexe 6 qui distingue 4 catégories d'associations : sportives, culturelles, sociales et éducatives.

Monsieur BESSET précise également que selon une jurisprudence récente, les élus membres du bureau ou du conseil d'administration d'une association subventionnée ne peuvent pas prendre part au vote afin d'éviter toute suspicion de prise illégale d'intérêt.

Monsieur BLANCHARD considère que l'augmentation globale des subventions sportives n'est en fait estimée qu'à 0,4% si l'on retire les 300 € alloués à la Société des Régates de Creil. Il regrette également que les associations Advasum, Envol et France Alzheimer ne bénéficient pas cette année de subvention. Monsieur BESSET précise que ces associations n'ont pas déposé de dossier mais qu'elles pourront en bénéficier si elles souhaitent s'engager localement pour la commune.

Madame TAQUET demande quelles sont les associations aidées en 2009 qui n'ont pas demandé de subvention, information donnée par Monsieur BESSET.

Monsieur BLANCHARD juge utile de déterminer le nombre d'adhérents lupoviciens aux associations Vie Libre et Advasum (association d'aide aux victimes de l'amiante).

Monsieur HUBERT souhaite savoir si la municipalité a rencontré les différents présidents d'association afin de les informer de la subvention qui leur a été allouée. Monsieur BESSET explique qu'une rencontre s'est tenue avec l'Office Municipal des Sports durant laquelle il a été précisé que les subventions avaient été accordées par rapport à un budget global qui regroupe toutes les associations qu'elles soient sportives, culturelles, sociales ou scolaires.

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions

## **6) Subvention à l'amicale du personnel**

Monsieur BESSET explique que la municipalité souhaite appliquer pour l'année 2010 une augmentation de 1% à la subvention de l'amicale du personnel, soit un montant total de 9 890 €. Il précise que cette amicale met en place des sorties, repas et autres manifestations pour les membres du personnel. Il ajoute également que les membres de cette amicale participent aux buvettes afin de compléter leurs ressources.

Madame TAQUET souhaite connaître la demande effectuée par l'amicale du personnel auprès de la Municipalité. Monsieur BESSET explique que les membres du bureau seront désignés lors de nouvelles élections le vendredi 26 mars prochain. Madame TAQUET explique qu'il est difficile de voter une subvention sans connaître la demande initiale.

Monsieur BESSET explique qu'il s'agit d'une hausse modeste mais qui montre le soutien de la Municipalité.

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions

## **7) Sortie d'un véhicule de l'inventaire**

Monsieur BESSET explique que la balayeuse city cat 5000 n° 2003247 est immobilisée depuis le 25 novembre 2008. Il précise que le coût de sa remise en fonction s'élève à 16 578,50 € alors que le véhicule ne correspond plus aux besoins de la ville.

Monsieur BLANCHARD considère qu'en effet c'était un mauvais choix. Monsieur BESSET explique que le test avec une autre balayeuse a donné de bien meilleurs résultats en un seul passage, prouvant ainsi l'inefficacité de la balayeuse city cat.

Monsieur BESSET propose donc au conseil de céder la balayeuse pour un montant de 1 000 € et de le charger d'effectuer les démarches nécessaires à la sortie de ce véhicule de l'inventaire communal.

Adopté à l'unanimité

## **8) Elargissement de la commission urbanisme**

Monsieur ROTH explique que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme il est possible d'élargir la commission urbanisme / logement.

Vu la délibération n° 2008/04/01 en date du 9 avril 2008 portant composition de la commission d'urbanisme et la délibération n° 2009/04/02 en date du 6 avril 2009 portant nomination de Monsieur Sébastien BOGAERT, en remplacement de Monsieur Sébastien GARIGLIETTI, ne font pas mention des articles du code de l'urbanisme L. 123-1 à L. 123-20 et R. 123-1 à R. 123-25 ; et ne précisent pas le mode de scrutin choisi (bulletin secret, main levée...).

Considérant que lors des validations des décisions prises par le groupe de travail chargé de l'élaboration du PLU le quorum doit être atteint et que ces réunions de validations auront lieu souvent en journée (convocation d'autres administrations, ...).

Monsieur ROTH propose au Conseil Municipal :

- de confirmer la liste des membres de la commission municipale d'urbanisme telle que proposée dans les délibérations susvisées,
- de faire mention des articles du code de l'urbanisme relatifs à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, et du mode de scrutin choisi,
- d'élargir la commission d'urbanisme pour le suivi du plan local d'urbanisme en nommant les suppléants suivants :
  - ✓ Madame Nathalie CARRASCO
  - ✓ Monsieur Jean-Michel MAZET
  - ✓ Un membre de l'opposition

Madame TAQUET indique que Monsieur BLANCHARD sera le membre de l'opposition suppléant.

Monsieur BESSET rappelle que la réunion de présentation aux élus de la démarche du Plan Local d'Urbanisme se tiendra le lundi 29 mars prochain à 20 H 30 en mairie. Il précise que le cabinet d'études a conseillé d'élargir la commission urbanisme afin d'obtenir le quorum à chaque réunion, d'où la nécessité de nommer des membres suppléants.

Monsieur HUBERT souhaite savoir si les suppléants seront d'office conviés aux réunions ou s'ils seront convoqués qu'en cas d'absence d'un membre titulaire. Monsieur ROTH répond que pour l'intérêt de la réflexion, il serait judicieux de convier tous les membres de la commission, qu'ils soient titulaires ou suppléants.

Monsieur ROTH demande au conseil de se prononcer sur le mode de désignation.

Le conseil à l'unanimité décide d'élire les membres de la commission urbanisme / logement au scrutin public.

Les membres présentés sont tous élus à l'unanimité.

## **9) Questions diverses**

Monsieur BLANCHARD souhaite savoir où en est le recours contre l'entreprise qui a effectué les travaux au CLSH. Monsieur BESSET explique qu'il s'entretiendra à ce sujet avec le Directeur des Services Techniques qui a eu directement à faire avec le prestataire. Il précise par ailleurs que la commune est couverte par l'assurance du maître d'œuvre.

Madame TAQUET relève à nouveau le problème des poubelles présentes sur la piste cyclable de la Place de la République. Monsieur BESSET explique qu'un nouvel aménagement de la Place est en réflexion concernant ce point.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur BESSET lève la séance à 23 H 00.

**Le Secrétaire de Séance  
Agnès PELFORT**